Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-219[illegible]
Accusé certifié exécutoire
Réception par l'autorité [illegible]
Affichage : 20/07/2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	25

Date de la convocation

01/07/2022

Date d'affichage de la délibération

Adoptée à l'unanimité

Séance du 07 Juillet 2022

L'an deux mille vingt et deux le jeudi sept juillet à dix-huit heures trente cinq le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle de délibération de la mairie, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE le Maire.

Présents : Monsieur Jocelyn SAPOTILLE le Maire ; M Ephrem GLORIEUX ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Liliane MAXIMIN BAJAZET ; Mme Manuela PETRO-METONY ; M Lucien BEAUZOR ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Gladys BURAT ; M. Jean-Louis SAINSILY ; les adjoints

Mme Anny GENIPA; M Saturnin FRANCILLONE Mme Sylviane FONDS ; Mme Jacqueline BELFORT ; M. Christian CITADELLE ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Arthur MARICEL ; Mme Patricia VINGADASSALON; M Didier MARICEL ; Mme Cindy ARNASSALON ; Mme Francia ROSAMONT ; M Patrick AJAS ; M Bruno REMI; Mme Annick ABELA ; M. Benjamin GRACCHUS ; Madame Edwige BEMATOL Conseillers Municipaux.

Représentés : M. Richard PROMENEUR par Mme Gladys BURAT
Mme Karine GATIBELZA par M Ephrem GLORIEUX

Absents : Mme Christiane TREIL-ALBON ; M Yvon COMBES ; Mme Clara RIGAH ; Mme Sonia MERCADIER ; M. Pierre ALBINA; M Christian BADLOU

DELIBERATION N°2022/07/76

DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES PSYCHOSOCIALES DES ENFANTS DE LA MATERNELLE AU CM2

L'organisation mondiale de la santé a ainsi définie en 1993 les compétences psychosociales :

« Les compétences psychosociales sont la capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne.
C'est l'aptitude d'une personne à maintenir un état de bien-être mental, en adoptant un comportement approprié et positif à l'occasion des relations entretenues avec les autres, sa propre culture et son environnement ».

Les services de l'Etat ont validé l'accompagnement d'une action de développement des compétences psychosociales des enfants sur le territoire de Lamentin.

En effet, le projet porté par le CLSPD a été retenu au titre de l'appel à projets national lancé par la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA) et sera mis en œuvre dans les établissements scolaires de la maternelle au CM2 pour une durée de trois ans.

L'action menée en partenariat avec la MILDECA, l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'Instance Régionale d'Education et la Promotion de la Santé (IREPS), l'Education Nationale, la ville et quelques autres acteurs s'articule autours de 3 principaux axes :

1) **Accompagner les enseignants** pour la mise en place d'ateliers pédagogiques au sein des classes et ce, à destination des élèves,
2) **Organiser des sessions de sensibilisation à la citoyenneté** au moyen des expositions « 9-13 ans, Moi jeune citoyen et 13-18 ans, Ado et citoyen », (publics : enfants, jeunes et parents)
3) **Soutenir la fonction parentale** en organisant des rencontres avec des professionnels de l'accompagnement éducatif au sein d'un dispositif « Café des parents »

La mise en œuvre de l'action nécessite le recrutement de 2 animateurs accompagnés par 2 jeunes en service civique pour :

- le suivi des ateliers,
- la tenue des sessions de sensibilisation.

Le plan de financement devra également permettre :

- l'achat de matériel et de mobilier,
- la rémunération de professionnels.

Le coût d'une telle organisation est estimé à **cent-quatre-vingt-cinq mille euros (185 000 €)** et le financement se répartit de la façon suivante :

Organismes	Montants	Pourcentages
MILDECA	96 000 €	51 %
ARS	48 000 €	26 %
Conseil Départemental	20 000 €	11 %
Conseil Régional	16 000 €	9 %
Ville de Lamentin	5 000 €	3 %
Total	**185 000 €**	**100 %**

Le Maire propose au conseil municipal d'émettre un avis favorable au plan de financement correspondant au projet de développement des compétences psychosociales

Le conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1 D'autoriser le Maire à inscrire la ville à l'appel à projets national de la MILDECA

ARTICLE2 : D'approuver le plan de financement suivant :

Organismes	Montants	Pourcentages
MILDECA	96 000 €	51 %
ARS	48 000 €	26 %
Conseil Départemental	20 000 €	11 %
Conseil Régional	16 000 €	9 %
Ville de Lamentin	5 000 €	3 %
Total	**185 000 €**	**100 %**

ARTICLE3 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,

Jocelyn SAPOTILLE